

# RETEINTE TOIT



## GRIS TOIT SOMBRE ET ZINC / ROUGE TUILE RETOUCHE FINITION APRES REPARATION TOITURE

- ✓ Portatif : application simple et rapide
- ✓ Bonne tenue en application en Extérieur
- ✓ Peinture spéciale pour retouches en toiture
- ✓ Signalisation rapide à mettre en œuvre
- ✓ séchage rapide
- ✓ Excellent rendement

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRODUIT ACTIF	
ETAT PHYSIQUE	Liquide fluide
MASSE VOLUMIQUE	1010 à 1050 g/l suivant les teintes
REACTION CHIMIQUE	Neutre
GAZ PROPULSEUR	
Propulseur hydrocarboné co-solvant de la peinture	

TEINTE	RAL	FONCTION
GRIS	7040	pour les toitures sombres – fibrociment
ROUGE TUILE		pour les toitures teintes brique ou en tuile

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

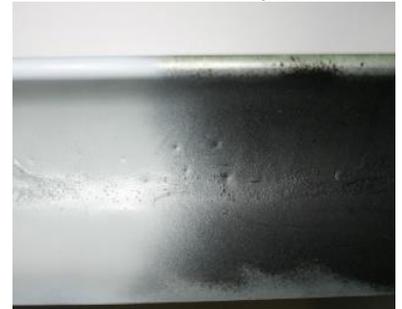
Grand pouvoir couvrant.

Par ses propriétés spécifiques et compatibilités permet ainsi de rendre un aspect acceptable aux toitures après travaux de réparation ou d'étanchéité.

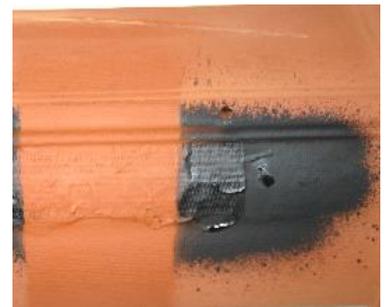
Utilisable sur tous supports sains hors poussières de préférence par les couvreurs, services techniques, usines, etc.



Avec Diffuseur  
Manuel: bouton poussoir



Adhérence sur zinc réparé au colmateur



Adhérence sur tuile réparée au colmateur



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Bien agiter l'aérosol avant utilisation jusqu'au décollement de la bille.

Utilisation tête en bas uniquement.

Effectuer une pulvérisation à 20 cm de la surface, en maintenant une pression constante.

Afin d'obtenir une pulvérisation correcte il est souhaitable que la température du boîtier se situe à + 10°C.

Après utilisation purger l'aérosol tête en haut, ceci afin d'éviter l'obstruction de la valve et du bouton poussoir.

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Dispersion de résine acrylique, souple, a séchage rapide présentant une excellente résistance à l'abrasion.

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

## Utilisations réservées aux professionnels

Contient 51,3 % de COV.

Conservé et utilisé à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conservé hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Stocké et travaillé dans un local frais et très ventilé pour éviter tout risque d'inhalation prolongée.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

